

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 80007
Numéro SIREN : 440 494 250
Nom ou dénomination : A.C.B.

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004359

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/004359**
n° de gestion : **2002B80007**
n° SIREN : **440 494 250 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 04/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.C.B. - Société à responsabilité limitée
545 rue du Colonney 74700 Sallanches -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



724625

Document obligatoire (art. 1025 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL ACB EURL**

Adresse de l'entreprise **545 Rue du Colonney**

71700 SALLANCHES

Numéro SIRET * **4 4 0 4 9 4 2 5 0 0 0 0 1 0**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**

Durée de l'exercice précédent * **12**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Y PROPRE

RENOUVOIS

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				30 09 2017	30 09 2016
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086		
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120		1 000 000	1 000 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		52 067	52 067
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132	633 787	683 773
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		68 241	(12 987)
Provisions réglementées		140			
Total I		142		1 754 095	1 722 854
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		149 965	150 042
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	172	2 058	657
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		152 023	150 698
Total général (I + II + III)		180		1 906 118	1 873 552
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	149 808
(2) Dont créances à plus d'un an		197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 398
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	394 991

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B

Désignation de l'entreprise		EURL ACB EURL		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 0 0 9 2 0 1 7		13 0 0 9 2 0 1 6	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
	services *	217		218	4 530		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	13		1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	4 543		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	951		6 805
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAI *)	243	384	244	384		884
	Rémunérations du personnel *			250	659		5 800
	Charges sociales (cf renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254	510		247
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	691		0
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	3 202	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 341		(13 800)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280	2 007		2 317
	Produits exceptionnels			290	394 991		
	Charges financières			294	2 849		1 504
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	327 250		
		348					
	Impôts sur les bénéfices *			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	68 241		(12 9)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	68 241	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	8 129		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprise nouvelles (44 sous A)	986		987			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 sous A)	981		989				
Investissements outre-mer	345		344				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	8 629	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables * 1.2. 98.7 dont imputés sur le résultat					360	8 629
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 233		798
TOTAL	1 233		798
Autres participations	1 601 740		2 600
TOTAL	1 601 740		2 600
TOTAL GENERAL	1 602 973		3 398

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 031	2 031
TOTAL			2 031	2 031
Autres participations		327 250	1 277 090	1 277 090
TOTAL		327 250	1 277 090	1 277 090
TOTAL GENERAL		327 250	1 279 121	1 279 121

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	247	510		757
TOTAL	247	510		757
TOTAL GENERAL	247	510		757

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	510				
TOTAL	510				
TOTAL GENERAL	510				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 436	5 436	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 162	1 162	
Groupe et associés	223 590	223 590	
Débiteurs divers	202 007	202 007	
TOTAL	432 195	432 195	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	79	79		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	149 886	78	31 449	118 359
Taxe sur la valeur ajoutée	906	906		
Autres impôts taxes et assimilés	384	384		
Groupe et associés	749	749		
Autres dettes	19	19		
TOTAL	152 023	2 215	31 449	118 359
Emprunts remboursés en cours d'exercice	76			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	9 090.9100	110			110

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 436
Autres créances	2 007
Total	7 443

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	79
Dettes fiscales et sociales	384
Autres dettes	19
Total	482

Charges et produits constatés d'avance

A.C.B.
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 545 rue du Colonney
74700 SALLANCHES
440 494 250 RCS ANNECY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 68 240,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	68 240,91 euros
A la réserve légale	3 412,05 euros
Dont le solde s'élève ainsi à 55 479,05 €	

Solde	64 828,86 euros
 A titre de dividende global à l'associé unique	 37 000,00 euros
Soit 336,36 euros par part	
 Le solde	 27 828,86 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 661 616,58 euros.

Information sur la taxation des dividendes aux plans fiscal et social :

L'associé unique étant informé que dans le cadre de l'impôt sur le revenu, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, l'article 28 de la loi de finances 2018 (loi 2017-1837 du 30 décembre 2017) réforme le régime de taxation des dividendes distribués à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est ainsi mis en place une imposition de plein droit au taux forfaitaire obligatoire de 12,8 % prélevée à la source (sauf cas de dispense expresse présentée à la société dans les conditions légales (pour les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant le paiement du dividende est inférieur aux plafonds fixés par les textes), outre prélèvements sociaux de 17,2 % également prélevés à la source, soit une imposition globale de 30 % appelée Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).



Ce régime porte non seulement sur les revenus de capitaux mobiliers (dont les dividendes), mais aussi sur les plus-values mobilières (à l'exception de certains revenus exclus) de l'année.

Toutefois, les associés auront le choix, lors de la déclaration d'ensemble des revenus à faire l'année suivant celle de leur perception ou réalisation, soit d'appliquer le PFU, soit d'opter de manière expresse et irrévocable pour la taxation au barème progressif (ancien système d'imposition détaillé ci-dessous), mais le régime choisi s'appliquera à l'ensemble des revenus concernés de capitaux mobiliers et des plus-values sur valeurs mobilières de l'année objet de la déclaration.

Si application du PFU : l'imposition est calculée sur le montant brut des dividendes, l'abattement de 40 % n'est plus applicable et la CSG n'est pas déductible.

Si option pour le barème progressif : les dividendes sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % (anciennement 21 %), non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu, sauf demande de dispense expresse présentée à la société dans les conditions légales (pour les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant le paiement du dividende est inférieur aux plafonds fixés par les textes), après abattement de 40 %.

Chaque associé aura donc intérêt à étudier avec la plus grande attention le régime à appliquer en connaissant l'ensemble de ses gains et revenus.

Les prélèvements sociaux (17,2 %) sur les dividendes imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont retenus à la source par l'établissement payeur établi en France, avec déduction l'année suivante d'une quote-part de ces prélèvements sociaux.

Pour les dividendes servis à l'associé gérant majoritaire, les prélèvements sociaux de 17,2 % s'appliquent dans la limite de 10% de ses droits dans le capital social et de son compte courant d'associé moyen ; le surplus étant soumis aux cotisations sociales comme ses revenus d'activité non salarié, selon une déclaration et un paiement séparés.

Il en résulte que la société versera le dividende de 37.000 €, à l'associé unique sous déduction des prélèvements lui incombant au titre de l'impôt et de la CSG, **selon ventilation détaillée dans le tableau séparé. Le cas échéant, les cotisations sociales complémentaires seront payées en sus et directement par la société pour le compte de l'associé unique.**

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du mois d'avril 2018, tous les pouvoirs sont donnés à la gérance à cet effet.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :



Date	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Ex. clos 30 septembre 2014	-	-	-
Ex. clos 30 septembre 2015	35.000,00 €	-	-
Ex. clos 30 septembre 2016	37.000,00 €	-	-

Certifié conforme
Bertrand LARGERON, Gérant

